

Campement populaire Al-Soumoud au Square Victoria La LDL interpelle le gouvernement du Québec et la CDPQ

Tiohtià:ke/Montréal, le 26 juin 2024 – La Ligue des droits et libertés (LDL) prend acte de l'installation du Campement populaire Al-Soumoud au Square Victoria le 22 juin dernier, par le collectif Désinvestir pour la Palestine. Elle demande au gouvernement du Québec et à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) de répondre rapidement aux revendications portées par ce campement et de cesser toute complicité avec le génocide en cours à Gaza et les violations des droits humains et du droit international commises par Israël.

Les deux revendications du mouvement sont la fermeture du bureau du Québec à Tel-Aviv et le désinvestissement par la CDPQ de 14 milliards \$ dans 87 entreprises identifiées comme étant impliquées dans des violations des droits humains en Palestine. La LDL soutient elle aussi ces revendications, qui s'inscrivent dans le mouvement international de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS), initié en 2005 par diverses organisations de la société civile palestinienne.

Fermeture du bureau du Québec à Tel-Aviv : la ministre Biron refuse de rencontrer des organisations de la société civile

Dans une [lettre ouverte publiée le 6 juin 2024](#), la LDL et plus de 70 organisations ont demandé au gouvernement du Québec de fermer le bureau du Québec à Tel-Aviv, car cette décision va à l'encontre des obligations du Québec en matière de respect des droits humains et du droit international.

Contrairement à ce que prétendent le premier ministre François Legault et la ministre Martine Biron, le gouvernement du Québec doit tenir compte de l'offensive militaire d'envergure que mène Israël depuis le mois d'octobre 2023 dans la bande de Gaza, en continuité avec l'occupation militaire et la colonisation de la Palestine depuis 1948. En maintenant sa décision d'ouvrir ce bureau pour intensifier ses relations économiques avec Israël, le gouvernement se place dans une posture de complicité avec les actes génocidaires en cours à Gaza et entache la réputation du Québec à l'international, alors qu'un nombre croissant de pays, dont des pays européens, utilisent le boycott économique à l'égard de l'État d'Israël.

La LDL interpelle le gouvernement du Québec depuis plusieurs mois en l'intimant d'annuler l'ouverture du bureau en Israël. Le 5 mars 2024, une [lettre co-signée par 23 organisations](#) avait été transmise à la ministre Biron, demandant une rencontre avec elle. La ministre a jusqu'à présent refusé de rencontrer la LDL et les autres organisations qui demandent la fermeture du bureau du Québec à Tel Aviv.

La complicité de la Caisse de dépôt et placement du Québec

La LDL demande elle aussi à la CDPQ de retirer ses 14,2 milliards \$ investis dans les 87 entreprises identifiées dans le cadre d'une [recherche du Mouvement pour une Paix juste](#) qui a analysé ses investissements au 31 décembre 2023. Ces entreprises se retrouvent dans la base de données de l'ONU sur les entreprises engagées dans certaines activités de colonisation israéliennes dans le territoire palestinien occupé, ou ont été identifiées par AFSC Investigate, Who Profits et World Beyond War comme étant complices de crimes et de violations de droits humains du peuple palestinien.

La CDPQ doit également adopter des mécanismes de contrôle de ses investissements afin de garantir qu'aucune compagnie n'est associée à des violations des droits humains et du droit international.

La LDL a pris connaissance des déclarations de la CDPQ le 25 juin en réaction aux revendications du campement. La CDPQ affirme que ses investissements en Israël ne sont que de 0,1%, alors que les revendications concernent 87 compagnies qui sont associées à des violations des droits humains en Palestine et qui représentent 3% de ses investissements.

L'une d'elle est l'entreprise WSP Global, une firme de gestion et de consultation basée à Montréal qui a planifié et conçu le métro léger de Jérusalem qui contribue au maintien des colonies israéliennes de Jérusalem-Est, un territoire occupé et annexé en violation du droit international.

Au sujet de ses investissements de 4,2 milliards \$ dans l'entreprise WSP Global Inc. la CDPQ a déclaré que « WSP est titulaire d'un contrat hérité d'une acquisition qui vise à assurer le contrôle de la qualité d'un projet de transport », faisant fi des violations de droits auxquelles l'entreprise participe.

La CDPQ peut et doit agir immédiatement. En 2023, elle avait dû, à la suite de pressions de la Coalition BDS-Québec et d'autres organisations, se départir de ses investissements dans Policity, une entreprise liée à l'Académie de police israélienne. Il est consternant que nous devons encore rappeler à la CDPQ que le bas de laine des Québécois-es ne doit pas servir à soutenir des forces d'occupation illégales et des violations du droit international.

Campements et liberté d'expression

Le campement populaire Al-Soumoud s'inscrit dans une perspective d'élargissement du mouvement international des campements sur les campus universitaires. Le lieu choisi a une signification politique, étant situé au Square Victoria, dans l'espace public, à quelques rues de la CDPQ et du ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

La LDL rappelle que les tribunaux ont établi que le domaine public, les rues, les trottoirs, les places et les parcs sont les lieux privilégiés, traditionnels et historiques de l'exercice du droit de manifester. Cette forme d'expression politique collective est une activité expressive en soi perturbatrice et qui dérange : c'est sa nature et sa raison d'être. Les tribunaux ont rappelé que ce n'est pas parce qu'elle perturbe le quotidien que la manifestation est une nuisance ou un trouble à l'ordre public qui devrait être réprimée ou contrôlée.

La LDL demande aux autorités politiques et policières de garantir le respect de la liberté d'expression des manifestant-es. Elle entend surveiller la situation de près.

Citations

« La CDPQ a des investissements dans des entreprises telles que la compagnie d'armes américaine Lockheed Martin. Il est inconcevable que le bas de laine des Québécoises et des Québécois participe à soutenir des compagnies impliquées dans les bombardements à Gaza et dans des violations du droit international en Palestine » déclare Diane Lamoureux, porte-parole de la Ligue des droits et libertés.

« La CDQP a un investissement de 4,2 milliards \$ dans l'entreprise WSP Global qui supervise le projet du Métro léger de Jérusalem relié aux colonies israéliennes de Jérusalem-Est, lesquelles sont illégales en vertu du droit international. La CDPQ a deux choix : faire pression sur WSP Global pour qu'elle rompe tout contrat lié au métro léger de Jérusalem, ou retirer ses 4,2 milliards \$ d'investissements dans cette compagnie » ajoute Diane Lamoureux.

- 30 -

À propos de la Ligue des droits et libertés

Depuis 1963, la Ligue des droits et libertés (LDL) a influencé plusieurs politiques gouvernementales et projets de loi en plus de contribuer à la création d'institutions vouées à la défense et la promotion des droits humains. Elle intervient régulièrement dans l'espace public pour porter des revendications et dénoncer des violations de droits auprès des instances gouvernementales sur la scène locale, nationale ou internationale. Son travail d'analyse, de sensibilisation et de promotion est primordial pour que les droits humains deviennent la voie à suivre vers une société juste et inclusive, pour tous et toutes. Comme organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, la LDL vise à défendre et à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits reconnus dans la Charte internationale des droits de l'homme.

Pour informations et entrevues :

Elisabeth Dupuis, Responsable des communications de la Ligue des droits et libertés
Cellulaire : 514-715-7727